

Projet d'accord handicap 2017-2020

De réelles avancées

FO Énergie et Mines a participé à la négociation du nouvel accord handicap 2017/2020.

L'ensemble des revendications que nous avons porté a été intégré au projet d'accord final qui sera porté à la signature des organisations syndicales en juin 2017.

De fait, grâce à FO Énergie et Mines, les salariés en situation de handicap bénéficieront désormais des avancées suivantes :

- L'attribution des **congés d'ancienneté sera anticipée de cinq ans.**
- Le **rattrapage des écarts de salaires** importants en défaveur des salariés handicapés sera effectué, dans le cadre de l'appréciation du professionnalisme, **sous la forme de l'attribution de GF et/ou NR.**
- La **participation à des salons ou des forums dédiés au handicap**, dans la limite d'une journée d'absence fractionnable tous les deux ans, est permise afin de découvrir les dernières innovations technologiques en la matière.
- À titre exceptionnel, **une aide financière** sera débloquée, sur présentation du devis, pour **l'aménagement du logement de l'agent en cas de mobilité.**
- Un examen individuel de toutes les situations pour **un accès égal à la formation professionnelle.**



- La **formation systématique des managers** à l'accueil de salariés en situation de handicap.
- La **diffusion d'un guide** évoquant le handicap en milieu professionnel au plus grand nombre, afin de casser les préjugés et de faciliter l'intégration des salariés concernés.
- Une attention particulière sera portée à la **présence du salarié en situation de handicap dans l'élaboration du dispositif de sécurité sur le lieu de travail**, à minima une fois par an.

Projet d'accord handicap 2017-2020

De réelles avancées

De plus, ce nouvel accord intègre les bonnes pratiques valorisées précédemment, à savoir :

- Les dispositifs de maintien dans l'emploi.
- Le diagnostic de l'évolution professionnelle.
- La commission d'attribution des aides individuelles.
- Les aides périphériques pour les parents d'enfants handicapés.
- La facilitation des démarches administratives.

À travers cet accord, FO Énergie et Mines entend être acteur dans le déploiement des différents objectifs sur le terrain. À cet effet, **si le salarié le souhaite, son organisation syndicale pourra faire partie de la commission pluridisciplinaire.**

Aussi, l'engagement continu de FO Énergie et Mines permet de **maintenir le quota d'embauches** de salariés en situation de handicap, de **voir progresser le nombre d'Unités Bénéficiaires**, notamment dans les ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), mais surtout d'obtenir un **abondement sur la contribution AGEFIPH de 5,5 millions d'euros**, élevant le budget global sur quatre ans à 10 millions d'euros.

Fort de toutes ces avancées, FO Énergie et Mines aura à cœur de veiller au déploiement et à la mise en œuvre de cet accord dans toutes les unités. L'objectif étant d'apporter aux salariés en situation de handicap des avancées qualitatives aussi bien dans leur vie de tous les jours que dans le déroulement de leur parcours professionnel.

À travers cet accord, FO Énergie et Mines porte haut ses valeurs parce qu'il est important d'assurer à tous les salariés un véritable accompagnement humain au sein de notre entreprise.